

VISITE DE S.E. MGR JORGE CARLOS PATRÓN WONG AU CANADA
RÉGION FRANCOPHONE

**Rencontre avec les évêques et les formateurs
du Grand Séminaire**

Ratio fundamentalis et Ratio nationalis

Chers amis, **je vous remercie** pour votre accueil et votre invitation, à laquelle Son Éminence, le Cardinal Beniamino STELLA, Préfet de la Congrégation pour le Clergé, et moi avons répondu bien volontiers. Celui-ci m'a chargé de vous saluer très chaleureusement et nous assure de sa prière pour la fécondité de nos échanges.

Mon intervention concernera essentiellement **l'élaboration des *Ratio nationalis* (RN)** et ce qu'elle suppose. Partons d'abord de la ***Ratio fundamentalis* (RFIS)**

1) L'élaboration de la *Ratio fundamentalis*

Une *Ratio* n'est pas un document impersonnel de normes à observer ni un traité abstrait sur le prêtre ; au contraire, tout en se situant dans un cadre juridique qui doit, d'une certaine manière, indiquer et jalonner les pas concrets à poser, le document veut exprimer **le souci et l'accompagnement des prêtres et de leur formation**. L'intention de fond, la vision qui a mis en route l'élaboration de la nouvelle RFIS a été celle-ci : non pas tant proposer un nouvel enseignement, mais accompagner le cheminement des prêtres et des séminaristes, en leur **offrant des critères et des orientations fondamentales, provenant de l'écoute de la Parole de Dieu et de l'accueil du Magistère de l'Église, en particulier celui du Pape François**.

La RFIS promulguée en 2016 arrive au jour, moyennant un processus différent de celui mis en œuvre pour la *Ratio* de 1970 — dont la seule version était latine — et dans un nouveau climat ecclésial. Il ne s'est pas agi d'une étude « théorique », mais d'abord, d'un **partage profond de vie sacerdotale et d'une confrontation entre diverses expériences de formation**. Pour engager la discussion et préparer le texte, **nous avons donc travaillé en équipe**, avec pour objectif d'impliquer le plus possible, dans ce processus, d'autres voix ecclésiales significatives : certains Dicastères de la Curie, les Nonciatures apostoliques, les Conférences épiscopales nationales, et un ensemble d'experts, de spécialistes et de formateurs.

Il a été très beau de voir fleurir un texte sur la formation sacerdotale, **grâce aux expériences, aux réflexions, aux idées et aux propositions venant de toutes les parties du monde** ; sa diffusion initiale a porté ses premiers fruits dès le jour même de sa promulgation.

Tout ce que nous avons désiré proposer et indiquer dans ce document, **l'Esprit Saint est en train de l'écrire dans la vie des prêtres** et, de manière générale, dans l'action de l'Église qui se questionne toujours au sujet du ministère presbytéral ; l'Esprit est en train d'engendrer et d'édifier lentement dans le cœur des séminaristes et des prêtres le portrait-type sacerdotal que nous avons voulu offrir dans la *Ratio*. Pour cette raison, avant même tous nos efforts, les indications du document et sa vision de fond, comme des petites graines de sénevé disséminées en abondance dans le champ de l'Église, germent actuellement dans les séminaires, dans les programmes de formation, dans les recollections spirituelles de prêtres, dans la vie pastorale, etc.

2) Responsabilité des Conférences épiscopales dans l'élaboration des *Ratio nationalis*

Les Pères du Concile Vatican II, **considérant la diversité des contextes culturels et ecclésiaux**, ont jugé qu'il était important que chaque nation ait un projet de formation sacerdotale, en accord avec les dispositions du Saint Siège. Le décret sur la formation des prêtres débute effectivement par ces mots :

Étant donné la diversité si grande des peuples et des régions, il n'est possible de poser que des lois générales. Aussi établira-t-on dans chaque nation ou rite un « régime de formation sacerdotale » particulier, qui sera fixé par les conférences épiscopales, révisé à des temps déterminés et approuvé par le Siège apostolique. Les lois universelles, ainsi, seront adaptées aux circonstances particulières des lieux et des temps, afin que la formation sacerdotale réponde toujours aux nécessités pastorales des régions où le ministère doit être exercé (OT, 1).

Le texte du Décret *Optatam totius* exprime une intention précise qui concerne le **sens pastoral de toute la formation presbytérale : une formation adaptée aux nécessités pastorales**. Cette conviction exige **un travail de formation ardu qui doit se développer dans le contexte culturel et ecclésial de chaque nation et de chaque**

Église particulière. Il serait plus simple d'offrir une réglementation stricte ; toutefois, dans l'Église, la communion n'est pas une uniformité, mais une convivialité des différences et une unité dans la diversité.

L'élaboration des RN relève de la **grave responsabilité des Conférences épiscopales**. La communion entre les évêques dans le gouvernement des Églises particulières comprend et exige un **engagement continu et un dialogue approfondi sur la vision de la formation presbytérale**. Il s'agit d'un sujet qui doit se retrouver **régulièrement et suffisamment dans l'agenda de la Conférence** épiscopale, précisément pour garantir l'orientation pastorale de toute la formation. La rédaction et la révision de la RN représente et symbolise la communion entre les évêques et suppose, par-dessus tout, un bon service pastoral du peuple de Dieu et une solidarité entre les Églises particulières à cette fin.

En effet, « *étant sauve l'autorité de l'évêque diocésain, la Ratio Nationalis vise à unifier la formation au presbytérat donnée dans un pays ; elle facilite ainsi le dialogue entre les évêques et les formateurs, au bénéfice des séminaristes et des séminaires eux-mêmes* » (RFIS, 6). Il faut ajouter : et au bénéfice du peuple de Dieu qui a le droit de recevoir des pasteurs bien formés, selon le Cœur du Seigneur.

La RN doit être le **fruit d'un dialogue permanent** à l'intérieur de la Conférence épiscopale, dans le but d'établir les modalités de la formation sacerdotale. Pour cela, il est **fondamental de tenir compte de la réalité pastorale du pays et de ce que voient les formateurs, eux qui s'investissent plus directement dans les séminaires**. Ainsi, les normes qui en résulteront seront applicables et pourront effectivement servir à former des pasteurs en mesure d'annoncer l'Évangile dans le contexte culturel et ecclésial national. Une écoute attentive et réciproque entre les évêques pourra aider à **dépasser d'éventuelles positions différenciées, qui créent parfois distances et préjugés, afin de parvenir à une communion d'esprit en vue d'une meilleure formation sacerdotale, obéissant à des principes et des critères objectifs**.

Il s'agit de parvenir à un accord unanime des évêques en ce qui concerne **les finalités, les moyens, les temps et les lieux de la formation** (cf. RFIS, 6).

Il y a **trois accords essentiels** qui témoignent de la communion à l'intérieur d'une Conférence épiscopale et qui caractériseront proprement la RN : a) la **mention équilibrée des 4 dimensions** de la formation **intégrale** (humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale) ; b) la **définition des objectifs et la durée** de chaque étape de la formation ; c) l'organisation des **études** (cf. RFIS, 7).

Nous pouvons rassembler, sous forme de synthèse, quelques éléments-clés qui, loin d'être seulement des moyens techniques, constituent en réalité des jalons fondamentaux pour la mise en œuvre d'une formation sacerdotale de qualité : une **lecture attentive et respectueuse** de la variété des contextes culturels et ecclésiaux, suivie d'un **discernement** sur la manière de mettre en œuvre, dans ces contextes, les critères de la RN ; une **profonde communion** entre les Conférences épiscopales et le Saint Siège, mais aussi entre les évêques des Provinces ou des Régions ecclésiastiques,

afin que les parcours de formation soient le fruit de choix et de visions partagés ; la **collaboration et l'écoute réciproque** entre les Conférences épiscopales et les Organisations des séminaires et, en général, les formateurs.

3) Des équipes de travail

Concrètement, il est nécessaire, dans les différents pays, que les équipes de travail prennent en compte les **deux aspects fondamentaux dont on vient de parler et qu'il convient d'intégrer l'un à l'autre** :

1. **L'étude attentive, profonde des nécessités pastorales dans le contexte socioculturel actuel** afin que la formation ait le plus de prise possible sur le réel et que la mission évangélisatrice de l'Eglise soit féconde et efficace. On souhaite que les caractéristiques sociales qui, parfois, conditionnent la vie des prêtres et l'exercice du ministère, soient identifiées. On désire que les évêques et les formateurs, en réfléchissant sur ce point, puisse ainsi **actualiser leur service sacerdotal**. Un processus semblable aura lieu concernant les réalités culturelles et ecclésiales. Il est très important que la RN soit inclusive à l'égard des diversités ecclésiales afin que celles-ci n'entravent pas sa mise en application. Tout cela demande de **bien discerner quels sont les défis actuels au Canada francophone** pour l'évangélisation, pour la pastorale des vocations, pour la formation des candidats et pour la formation permanente. Un exemple frappant, et auquel vous avez donné de l'importance dans la RN actuelle, est la formation à **la chasteté et au célibat** pour le Royaume qui sont d'une actualité criante à l'heure où toute sorte de propositions apparaissent sur nos écrans et où les prêtres ont des territoires plus grands à couvrir. D'ailleurs est-il bon de vouloir que des prêtres moins nombreux couvrent tout l'espace, **au risque de l'isolement et de l'épuisement** ? Cette question, par exemple, fait partie du **discernement à opérer par les évêques et leurs collaborateurs**, auquel répondra la formation presbytérale. En effet, il s'agit bien de **répondre aux priorités pastorales discernées**. La question de base est donc : **« de quelle formation spécifique un pasteur a-t-il besoin pour exercer son service ministériel dans le Canada francophone ? »** Pour un discernement au plus proche de la réalité, le Dicastère a souhaité que les équipes de rédaction des *Ratio* soient constituées d'évêques, de membres de la Commission des Séminaires et de formateurs.
2. L'autre requête fondamentale pour l'élaboration des RN est de **s'imprégner de l'esprit et de la vision de la RFIS, plus précisément de son *kairos***, c'est-à-dire de la nouveauté que Dieu fait aujourd'hui et désire pour la formation de ses ministres. Ainsi, ces équipes de rédaction, à la manière du scribe de l'Évangile, pourront tirer de leur trésor du neuf et de l'ancien. Ce *kairos* contient au moins les éléments suivants : un souci permanent de la **pastorale des vocations** et que celle-ci **anime toute la pastorale diocésaine ; soin de**

chacune des 4 dimensions, dans son interaction avec les autres, sans survaloriser l'élément académique ; formation intégrale d'un **disciple-missionnaire** (1^{er} cycle), **doté d'une profonde vie intérieure et de communion**, appelé à la **configuration au Christ Serviteur et Pasteur** (2^{ème} cycle) ; une **unique formation, continue et progressive** dès le début ; une formation au **discernement spirituel et pastoral** ; un apprentissage de la « **diocésanité** » **du prêtre** dans un **cadre communautaire essentiel** ; une formation au **discernement spirituel et pastoral** (cf. les « nouveaux » paradigmes énoncés lors de la conférence à Saint-Jérôme le 1^{er} soir) ; faire commencer **la formation permanente dès la formation initiale**, étant donné que celles-ci ne forment qu'une seule réalité.

La RFIS et l'élaboration des RN nous offrent ainsi cette grande opportunité d'effectuer un **discernement pastoral et spirituel**, pour collaborer au mieux à la formation du don reçu par certains de la vocation presbytérale.

J'ajouterais qu'il est préférable de mettre en place, **sans attendre**, un processus d'élaboration de la RN, en prenant toutefois le **temps nécessaire à la croissance d'une pensée commune, plutôt que de produire rapidement un document qui risque d'être éloigné des réalités pastorales ou encore auquel aurait manqué un dialogue fécond**. La Conférence épiscopale et la Commission épiscopale pour les séminaires doivent prêter une grande attention à cela et chercher à **dépasser les idéologies** qui, dans le champ délicat de la formation sacerdotale, provoquent de très graves dommages dans les Églises locales.

Vous avez certainement vu que l'article 8 de la RFIS prévoit un **iter d'élaboration de la RN** : a) Une **consultation ample et directe des séminaires**. On ne peut pas programmer une action éducative sans évaluer auparavant comment se fait la formation. Une analyse détaillée des forces et des faiblesses de la formation sacerdotale dans le pays est nécessaire, afin que la RN puisse offrir des critères valables et applicables à tout le pays ; b) **rédaction d'un texte de base** qui sera **soumis à l'ensemble des formateurs** ; c) la Conférence épiscopale procédera à la **rédaction de la version finale** du texte ; d) présentation à la Congrégation pour le clergé, initiant un dialogue qui ne se conclura pas avec l'approbation du document.

4) Les responsabilités de la Congrégation pour le Clergé

Je voudrais souligner que les relations entre la Congrégation pour le clergé et les Conférences épiscopales **ne se réduisent pas à l'approbation de la RN** ou à quelque autre aspect formel et juridique, mais **comprennent l'animation de toute la pastorale presbytérale**. Les points principaux de notre dialogue avec les Conférences épiscopales sont : la connaissance des conditions de la formation sacerdotale en chaque pays ; le dialogue à l'intérieur de la Conférence épiscopale sur l'approche et

l'organisation de la pastorale des vocations, des séminaires et de la formation permanente du clergé ; l'encouragement des formateurs dans leur mission quotidienne, surtout pour la préparation des projets de formation intégrale ; sans oublier, les temps de rencontres cordiales, comme celui-ci, tant avec les Conférences épiscopales, qu'avec les prêtres et les séminaristes.

La révision et l'approbation de la RN devient de cette manière **le point culminant d'un processus de dialogue et un signe très clair de communion dans la diversité**. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les Conférences épiscopales à **ne pas attendre la rédaction de la version définitive de leur *Ratio* pour nous l'envoyer**. Recevoir une première ébauche ou même un simple plan permettrait une collaboration plus proche et plus rapide.

La compétence de notre Dicastère s'étend aussi à la **dimension intellectuelle** de la formation sacerdotale, alors que la Congrégation pour l'éducation catholique est compétente pour le domaine académique. Cette distinction est bien compréhensible en raison des séminaires qui confient une partie de la formation intellectuelle à des facultés. Le séminaire ne dirige pas la faculté, mais doit assumer, d'une part, une **mission d'accompagnement des séminaristes en la matière et, d'autre part, veiller à la qualité doctrinale et à la finalité pastorale des cours dispensés**. De plus, on confie aux facultés seulement une partie de la formation intellectuelle. L'autre partie, qui concerne les **matières propédeutiques et les matières ministérielles**, doit être prise en charge par l'organisation propre au séminaire, à savoir par le recteur et l'équipe formatrice.

5) L'expression d'une priorité diocésaine à la formation presbytérale

Pour commencer ce point, permettez-moi de vous citer le n°139 du document final du Synode sur « les jeunes, la foi et le discernement vocationnel » :

« 139. La vocation est le creuset autour duquel s'intègrent toutes les dimensions de la personne. Ce principe ne concerne pas seulement le croyant individuel, mais la pastorale dans son ensemble. Il est donc très important de clarifier que ce n'est que dans la dimension vocationnelle que toute la pastorale peut trouver un principe unificateur, car elle est à la fois son origine et son accomplissement. Dans les itinéraires actuels de conversion pastorale, la question n'est donc pas de renforcer la pastorale des vocations comme secteur séparé et indépendant, mais d'accomplir toute la pastorale de l'Église en présentant efficacement la multiplicité des vocations. L'objectif de la pastorale est, de fait, d'aider chacun, à travers un chemin de discernement, à parvenir à la 'mesure de la plénitude du Christ' (Ep 4, 13) ».

Il convient qu'au niveau de l'Église particulière – qu'elle ait ou non un grand séminaire – se crée **une synergie active et intense dans le presbyterium, afin que la priorité soit donnée à la dimension vocationnelle de toute la pastorale et à la**

formation sacerdotale. Cette sensibilisation est le **fruit d'un projet diocésain de formation intégrale** qui inclut, grâce à une dynamique continue, la pastorale des vocations, la formation initiale et celle permanente. Ce projet intégral doit tenir compte de la réalité culturelle et ecclésiale du diocèse, du nombre des séminaristes et des formateurs, des ressources économiques, de la disposition géographique du territoire et d'autres facteurs. C'est à l'évêque, aidé de ceux qui sont engagés dans la pastorale des vocations, de la communauté des formateurs du séminaire et des prêtres chargés de la pastorale du clergé, que revient la responsabilité de promouvoir une solide tradition dans le domaine de la formation, pensée et vécue comme un cheminement **dont l'objectif est la sainteté sacerdotale.**

N'oublions pas qu'une aide précieuse et paternelle en vue de la formation permanente du clergé est la **proximité, de chaque instant, de l'évêque** à l'égard des prêtres de son presbyterium.

Concernant le soin des vocations, un changement de paradigme est nécessaire. La pastorale des vocations sacerdotales ne se conclue pas avec l'admission au séminaire, mais se poursuit grâce à un discernement affiné de la vocation, réalisé particulièrement à la fin de chaque étape de la formation au séminaire et se prolonge sous la forme d'une pastorale des prêtres tout au long de la formation permanente. **C'est tout au long de notre vie que nous sommes appelés,** notamment à travers les nouvelles missions que nous recevons. Telle est la voie pour rendre le presbyterium et toute la communauté diocésaine plus sensible et attentive à l'appel du Seigneur.

Une autre manière de sensibiliser toute l'Église particulière à la vocation et à la formation presbytérale est de lui faire jouer à plein son rôle de **communauté éducative** telle que la RFIS l'a décrite :

*« [...] La référence à l'Église locale à laquelle on appartient constitue cependant le contexte incontournable du processus de la formation. **L'Église locale représente autant le lieu où les règles du discernement vocationnel trouveront leur application, que le témoin des progrès réalisés par chacun vers la maturité humaine et chrétienne requise pour l'ordination presbytérale** » (RFIS, 126)*

*« **Les membres de la communauté diocésaine à laquelle appartiennent les séminaristes sont coresponsables de la formation presbytérale, à des niveaux et selon des modes et des compétences divers : l'évêque, comme pasteur responsable de la communauté diocésaine ; le presbyterium, comme lieu de communion fraternelle dans l'exercice du ministère ordonné ; la communauté des formateurs du séminaire, comme médiation spirituelle et pédagogique ; les professeurs qui offrent l'apport intellectuel rendant possible la formation intégrale ; le personnel administratif, les intervenants extérieurs spécialisés, qui apportent leur témoignage de foi et de vie ainsi que leur compétence ; enfin, les séminaristes eux-mêmes en tant que protagonistes du processus de leur maturation intégrale, avec la famille, la paroisse d'origine et, éventuellement, des associations, des mouvements ou d'autres institutions ecclésiales** » (RFIS, 127).*

6) Étendue de la consultation

Quand la RFIS énumère les acteurs de la formation sacerdotale, elle propose et encourage, par cercles concentriques, **une large participation ecclésiale** (RFIS, 125-127 et suivants). La communauté chrétienne tout entière doit s'intéresser à la formation de ses pasteurs. Chacun peut et doit y apporter sa part. Les évêques le font, comme premiers responsables, en vertu de leur mission de pasteurs du troupeau ; le recteur et les formateurs interviennent directement et personnellement dans le processus de la formation, en raison du service confié par leur Ordinaire ; dans la vie pastorale quotidienne, les prêtres qui œuvrent avec zèle et d'un seul cœur, sont une référence idéale pour la formation, grâce à leur témoignage d'une vocation et d'une mission commune, au sein de leurs labours apostoliques ; les fidèles laïcs, les personnes consacrées, hommes et femmes, offrent leur contribution au niveau charismatique et professionnel, en même temps que leur témoignage d'une vie chrétienne vécue à l'école de l'Évangile ; les spécialistes peuvent être une aide, grâce à un juste apport de la psychologie et de la pédagogie aux projets de formation. Il faut également trouver de bons rédacteurs qui garantissent l'harmonie conceptuelle et linguistique des documents. Pour toutes ces raisons, tant la RN que le Projet intégral de formation sacerdotale **requiert une consultation large et appropriée**, qui permette de préparer et d'élaborer un document bien cohérent et applicable dans les faits.

7) Le contenu de la RN : l'ensemble de la formation et des normes de discernement

Il convient que la RN prévoie de façon cohérente **l'ensemble de la formation sacerdotale : la pastorale des vocations, la formation initiale au séminaire et celle permanente**. Cette vision unifiée qui se trouvera dans le document (cf. RFIS, 54-56), exige que chaque Conférence épiscopale aille de façon décidée vers une évangélisation et une pastorale qui, bien sûr, promeuvent chaque vocation ecclésiale à partir de celle du baptême, mais dans laquelle s'intègre harmonieusement **le soin spécifique des vocations sacerdotales**. Il est nécessaire que, dans la RN, on établisse les objectifs et les moyens qui garantiront **une identité de disciples-missionnaires** chez les séminaristes et leur **configuration intérieure au Christ Serviteur et Pasteur**. De plus, un tel itinéraire ne pourra pas ne pas tenir compte de la promotion d'une pastorale presbytérale efficace, qui ait à cœur **l'accompagnement personnel des prêtres**. Il apparaît clairement à la Congrégation pour le Clergé qu'une telle vision d'ensemble exige un **dialogue entre les diverses Commissions épiscopales et une collaboration plus étroite entre elles**.

Chaque étape de la formation initiale (propédeutique, cycle du disciple-missionnaire ou philosophique, cycle de la configuration ou théologique, synthèse

vocationnelle ou étape pastorale) devra se trouver dans la RN, à **sa juste place**. Les évêques fixeront la durée, les objectifs et les moyens de chacune d'entre elles.

Il est essentiel aussi de donner la **même importance à chacune des quatre dimensions formatives**, y compris en terme de moyens, afin qu'aucune ne soit sous-estimée. Au sujet de la dimension intellectuelle, on veillera à trouver l'ensemble des matières prévues par la RFIS, y compris celles ministérielles. Leur contenu devra être **fidèle à la doctrine catholique** et bien **ajusté à la formation de pasteurs**, chargés habituellement, non pas d'être des chercheurs en philosophie ou en théologie, mais de nourrir la foi des fidèles et d'aider les autres à avancer vers ce qui est vrai, bien et beau.

Les **évaluations semestrielles** et les **scrutins** en vue de la présentation aux appels des évêques sont **des moments-clés du discernement et de l'ajustement de la formation** pour chaque candidat :

*« Par un examen soigneux et attentif, l'évêque, 'avec une prudente anticipation, s'assurera au moyen des scrutins que chacun des candidats est **apte aux Ordres sacrés** et **pleinement décidé** à vivre les exigences du sacerdoce catholique. Il n'agira **jamais avec précipitation** dans un domaine aussi délicat et, **en cas de doute, il différera plutôt son approbation jusqu'à ce que soit dissipée toute suspicion de manque d'idonéité**' » (RFIS, 203).*

Il sera important également que la RN, en accord avec les n°203-210 de la RFIS, **fixe les modalités de ces évaluations et de ces scrutins**, afin que ceux-ci soient des moyens vraiment efficaces au service du discernement des formateurs et des évêques.

La RN contiendra aussi **des normes** : en ce qui concerne l'admission au séminaire, du point de vue des **conditions de santé** (RFIS, 190) et des candidats qui **viendraient d'autres séminaires ou instituts de formation** ; sur les **modalités d'expertise psychologique** (RFIS, 196) ; et sur les **délais de conservation** des documents sur la santé physique et psychologique (*ibid.*).

La Conférence épiscopale canadienne a été la première au monde à **répondre aux scandales des abus sexuels** sur des personnes mineures. Pour la première fois aussi, la RFIS consacre un long numéro à la protection des mineurs, en y ajoutant celle des adultes vulnérables, ainsi que la nécessité de l'accompagnement des victimes, que l'on trouve aussi parmi des séminaristes (RFIS, 202). La RN ne manquera pas d'aborder ces thèmes et de continuer le travail commencé chez vous dès les années 80.

8) Les responsabilités de chaque évêque

Étant clair le droit et le devoir qui revient à l'évêque diocésain du discernement en matière de formation sacerdotale : *« les normes de la Ratio Nationalis devront être observées dans tous les séminaires diocésains et interdiocésains du pays et leurs applications particulières devront faire partie des statuts, du règlement et du « **projet de formation** » propres à chaque institution »* (RFIS, 4). L'évêque diocésain, aidé du recteur et de l'équipe formatrice, a le précieux devoir, non seulement d'appliquer les

principes de la RN, mais **aussi d'offrir un processus et un système de formation solide, selon les caractéristiques de son diocèse**. Le projet ou itinéraire de formation intégrale, que je vais évoquer juste après, en sera son expression privilégiée.

Cette autonomie légitime n'autorise aucune Eglise locale à proposer des principes et des modalités de formation qui s'écartent des indications de la RN. **La juste autonomie des Eglises locales ne doit pas être confondue avec une vision autocéphale qui ne tienne pas compte du principe ecclésial d'unité et de communion**. L'évêque diocésain ne doit jamais agir en dehors des critères établis par la RN ou contre ceux établis par la Conférence épiscopale.

Les cas les plus graves que la Congrégation a dû affronter dans le domaine des séminaires concernent **des fractures dramatiques de l'unité désirée en matière de formation sacerdotale**, au sein du pays. La RFIS a voulu spécifier que « *le droit et le devoir de rédiger la Ratio Nationalis Institutionis Sacerdotalis, comme aussi ceux d'approuver des expériences particulières, si leur opportunité et leur utilité sont reconnues, sur le territoire de la Conférence épiscopale ou dans une région, reviennent aux Conférences épiscopales et non aux évêques pris individuellement* » (RFIS, 4).

Dans un diocèse, il y a de **l'espace pour une créativité et de l'originalité**, ainsi que pour une approche particulière de la formation sacerdotale. Il suffit de considérer, par exemple, les nécessités différentes d'un diocèse à prédominance urbaine et un autre rural ; ou la différence entre un diocèse de tradition chrétienne ancienne et un autre missionnaire. La formation y sera évidemment diverse. Cependant, une telle diversité ne doit jamais porter atteinte à l'unité de la formation au niveau national. Il faut prêter une grande attention et évaluer de manière critique les **approches idéologiques** de la formation qui conduisent à des divisions et des fractures.

Un dernier point : la responsabilité des évêques à l'égard des séminaires et de la formation est **aussi d'ordre financière**.

9) Le projet de formation intégrale du séminaire

L'élaboration du « **Projet de formation intégrale** » de chaque séminaire demande une **démarche analogue au processus de rédaction de la RN**. Il exige un vrai dévouement de la part des formateurs et une attention toute spéciale de la part de l'évêque

En plus d'un contenu choisi et bien présenté, il doit **proposer pédagogiquement les pas spécifiques que chaque séminariste, selon l'étape de formation, doit faire à l'intérieur des 4 dimensions de son itinéraire vers le presbytérat**. Le texte doit suivre une méthodologie adéquate, offrant aux candidats au ministère sacerdotal un matériel bien élaboré et compréhensible. Cela leur permettra de devenir **les protagonistes de leur formation** et les encouragera à assumer la responsabilité de se former en permanence.

Ce projet de formation, élaboré et approuvé par l'évêque, permet à celui-ci d'être bien le **responsable ultime, mais pas direct ou immédiat**, de la formation. Il est essentiel que l'Ordinaire du diocèse fasse confiance au recteur et à l'équipe des formateurs qui sont ses délégués pour la formation initiale, **sans s'immiscer dans la vie du séminaire**, outre les étapes liturgiques habituelles et les invitations reçues. Ce sont les formateurs qui connaissent le mieux les séminaristes et qui auront donc un avis autorisé à transmettre à l'Ordinaire. L'évêque, au contraire, doit **se faire proche du recteur et de l'équipe pour les encourager, les écouter et veiller sur eux et leur mission**.

10) Le choix des formateurs

L'évêque, ou les évêques dans votre situation, **choisit avec grand soin** le recteur, les formateurs et directeurs spirituels. Ceux-ci doivent être, à la fois, de **vrais témoins** du Christ Pasteur et des hommes **compétents**. Les évêques veillent à ce qu'ils soient **bien préparés à cette mission** délicate et grave et qu'ils prennent **les moyens de se former en permanence**. Les évêques auront donc le souci, par différents moyens, de la **formation des formateurs**. A Rome, par exemple, la Congrégation pour le Clergé propose aux prêtres étudiants et aux formateurs des différents collèges ou séminaires, un cours annuel de formation presbytérale, chaque jeudi après-midi.

La préparation de formateurs est un appel de la plus haute importance, surtout quand les ressources humaines se font rares. Une Conférence épiscopale qui prend la décision d'investir dans la formation des formateurs ouvre un grand champ de possibilités pour l'avenir. Au contraire, l'improvisation et le manque de communion en la matière détériorent quasi automatiquement les processus formatifs. Il existe aujourd'hui dans le monde des centres de formation pour formateurs, mais, parfois, les prêtres diocésains leur accordent peu d'importance. Ajoutons que la préparation de formateurs ne se limite pas à certaines spécialisations : il est indispensable aussi de **se former afin de pouvoir élaborer des projets de formation, d'accompagner avec compétence les personnes et de pouvoir discerner les vocations presbytérales**.

11) Soin vigilant de la sélection des candidats au presbytérat

Le Pape François exhorte régulièrement les évêques et les formateurs à être vigilants en ce qui concerne le **discernement des aptitudes et d'une vocation au presbytérat**. En 2014, par exemple, lors de l'assemblée plénière de la Congrégation, il nous disait :

« S'il vous plaît, étudiez-bien le parcours d'une vocation ! Il faut bien évaluer si cette personne est auprès du Seigneur, si cet homme est sain, si cet homme est équilibré, si cet homme est capable de donner vie, d'évangéliser, si cet homme est capable de former une famille et de renoncer à cela pour suivre Jésus. Nous

avons aujourd'hui de nombreux problèmes, dans beaucoup de diocèses, à cause de l'erreur de certains évêques ayant accepté ceux qui sont parfois expulsés des séminaires ou des maisons religieuses, parce qu'ils ont besoin de prêtres. S'il vous plaît ! Nous devons penser au bien du peuple de Dieu » (3.10.2014).

L'étude par le Dicastère des demandes de dispense des obligations liées à l'ordination et du célibat révèle que **70% des situations sont dues à un manque d'idonéité du candidat** et, par conséquent, à une défaillance dans le discernement effectué. Parfois, formateurs et évêques ont pu être impressionnés par l'une ou l'autre des dimensions, sans prendre en compte leur ensemble. C'est l'exemple-type du séminariste brillant intellectuellement, mais cachant des défaillances humaines ; ou encore du candidat pieux, mais incapable d'une véritable autorité pastorale ; ou encore de candidats rigides. Comme l'a dit récemment le Saint Père : « **aujourd'hui, être rigide est un empêchement à l'ordination** » (rencontre avec les séminaristes de Lombardie, 13.10.2018 – traduction non officielle). De fait, comment le candidat qui n'accueille pas ou méprise la formation dispensée pourra-t-il être plus tard un prêtre disponible, soucieux d'une formation permanente intégrale ?

D'où la nécessité que les formateurs soient à **temps plein** au séminaire. Parfois, c'est un seul membre de l'équipe qui se rend compte d'un point négatif cachant des choses plus profondes. Le sacrifice qui vous est demandé pastoralement à court terme sera **très fécond à moyen et à long terme**. Des prêtres de qualité redonneront le goût de l'Évangile à beaucoup et seront témoins de « *la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église* » (*Lumen Gentium*, 1).

12) Commencer dès maintenant

La question est parfois posée de savoir s'il y a besoin d'attendre la publication de la RN pour commencer à travailler au Projet de formation intégrale du séminaire. Non, ces deux chantiers sont prioritaires, parce que la nécessité d'une formation plus ajustée et de qualité est vraiment urgente dans nos séminaires.

Ces brèves considérations, exposées ici, désirent seulement ouvrir **un horizon d'espérance** et soutenir un travail intense qui a pour objectif d'avoir **des pasteurs selon le Cœur du Christ** (Jr 3,15).

Avec courage, confiance et créativité, allons de l'avant et œuvrons pour former des disciples du Seigneur et des prêtres capables de **porter au monde la joie de l'Évangile**.

✠ Jorge Carlos Patrón Wong
Archevêque Secrétaire pour les Séminaires
Congrégation pour le Clergé